

M. Sinclair: Je crois que c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à répondre à la question.

M. Macdonnell (Greenwood): En territoire occupé.

(Le crédit est adopté.)

Éventualités et divers—

102. Service téléphonique des ministères à Ottawa, \$415,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Je me demande, et l'auditeur général a lui aussi soulevé la question, s'il est bon que les frais du service téléphonique soient entièrement acquittés par le ministère des Finances, à même ce crédit; ne vaudrait-il pas mieux que chaque ministère s'occupe de ses dépenses?

M. Sinclair: On m'informe que si chaque ministère payait son service téléphonique, les factures, importantes et autres, entraîneraient une comptabilité interminable. Nous avons donc cru plus économique de charger un ministère, plus particulièrement celui des Finances, d'acquitter tous les frais relatifs aux appels locaux et aux centraux téléphoniques.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne préconise pas de modifier la méthode, mais simplement d'exiger que chaque ministère acquitte sa part du crédit, ce qui ne se fait pas en ce moment. Il ne s'agit pas de procéder par bribes.

M. Sinclair: La difficulté, ce serait d'établir ce que coûtent les centraux, car il y en a un principal et quatre ou cinq satellites qui desservent plus d'un ministère.

M. Macdonnell (Greenwood): Je n'insisterai pas davantage. Je suis sûr qu'on étudiera la question et que nous pourrions obtenir des améliorations l'an prochain.

(Le crédit est adopté.)

Éléments généraux de paye, y compris paiements de retraite—

103. Contribution par le Gouvernement au Fonds de pension d'une somme égale aux paiements estimatifs des contributeurs individuels effectués dans l'année financière précédente, \$7,100,000.

M. Herridge: Le 23 juin dernier, j'ai signalé au ministre le cas d'un ancien employé du ministère des Postes qui ne pouvait pas payer sa cotisation au fonds de retraite. En terminant ses observations, le ministre a déclaré qu'il se ferait un plaisir d'examiner le cas que je lui soumettais et de voir s'il y avait moyen de faire quelque chose. L'adjoint parlementaire est-il en mesure de répondre à ma question?

M. Sinclair: Je m'excuse de ne pas avoir répondu à cette question en même temps qu'aux autres. On a étudié le cas. Il s'agit

d'un homme qui est resté huit ans à l'emploi d'un bureau de poste à commission. A cette époque, le maître de poste n'était pas fonctionnaire, mais exploitait son service à commission pour le compte de l'État et employait les gens dont il avait besoin. Puis, le statut du bureau ayant changé, le maître de poste et les employés se sont trouvés assujétis à la loi du service civil et à celle de la pension du service civil. Il a ensuite été fonctionnaire douze ans, à l'emploi direct de l'État.

Cet homme se trouve maintenant dans la gêne et demande en ce moment s'il n'y aurait pas lieu de faire compter ses huit ans de service au bureau à commission aux fins de sa pension. On se rendra compte du principe très important que cela comporte puisque ce serait assujétir aux dispositions de la loi du service civil et de la loi de la pension du service civil des personnes qui n'ont pas été directement à l'emploi de l'État. On pourrait même les étendre, ces dispositions, aux employés des entrepreneurs exécutant des travaux pour le compte de l'État. C'est pour ces motifs qu'on a décidé de ne pas tenir compte des huit années de service accomplies par cet homme avant qu'il soit devenu fonctionnaire.

M. Knowles: Monsieur le président, la dernière fois que les crédits de ce ministère ont été étudiés, je venais d'entrer, et il me manquait certains dossiers. Je demande au ministre s'il se souvient avoir reçu une lettre que les fonctionnaires fédéraux à leur retraite lui ont adressée de Vancouver, le 3 mars 1948, et à laquelle il a répondu ainsi... et je citerai la lettre rédigée par l'adjoint parlementaire.

M. Sinclair: C'est qu'en 1948 je n'étais pas adjoint parlementaire!

M. Fulton: Avez-vous changé d'avis depuis votre nomination?

M. Knowles: L'adjoint parlementaire me semble bien s'enferrer.

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous êtes toujours un bon diplomate.

M. Knowles: Le député de Vancouver-Nord, ce qu'il était alors, a adressé à ces gens la lettre suivante:

J'accuse réception de votre lettre du 3 mars, signalant la situation difficile des fonctionnaires retraités.

J'admets que la cherté de la vie a rendu les pensions bien insuffisantes quand on songe à ce qu'il en coûte pour vivre. Je serai très heureux de faire tout ce que je pourrai auprès du gouvernement et à la Chambre pour remédier à la situation.

Votre tout dévoué,

James Sinclair.